

Mont-de-Marsan, le 27 février 2014

Communiqué de presse

CALAMITES AGRICOLES : Dommages dus aux PLUIES DE MAI ET JUIN 2013

Télédéclaration par l'outil « TélÉCALAM » des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), réuni le 11 décembre 2013, a validé **une reconnaissance initiale au titre des calamités agricoles concernant les pluies de mai et juin 2013.**

- **pour les pertes de fonds sur prairies permanentes (re semis)** - zonage spécifique détaillé en mairie.
- **pour les pertes de fonds sur sols (ravinelements)** - zonage spécifique détaillé en mairie.
- **pour les pertes de fonds sur asperges (griffes à remplacer suite à l'asphyxie racinaire provoquée par l'excès d'humidité prolongée des sols en mai et juin 2013)** – tout le département.
- **Pour des pertes de récolte en kiwis verts** }
- **Pour des pertes de récolte en miel** } tout le département
- **Pour des pertes de récolte en maraîchage** }

L'arrêté ministériel du 19/12/2013 est affiché à la mairie de chaque commune du département des Landes.

Les demandes d'indemnisation se feront exclusivement sous forme dématérialisée, par l'outil TELECALAM suite à l'ouverture de la téléprocédure du 24 février 2014 au 31 mars 2014.

La démarche s'opère en deux étapes :

1. l'inscription pour une authentification sécurisée en vous connectant à l'adresse suivante <https://aces.agriculture.gouv.fr/>

2. La télédéclaration des dommages et des informations concernant votre exploitation.

Pour cette procédure, la DDTM des Landes propose :

◇ **une assistance téléphonique au 05-58-51-30-51, du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 13h30-17h00.**

◇ **Une adresse électronique spéciale calamités : ddtm-sea-calam@landes.gouv.fr pour toute demande d'information par courriel.**

Contact : DDTM des Landes – Service Économie Agricole – Tél : 05.58.51.30.51
ou 05.58.51.31.36.

Retrouver toutes les informations, notices et documents sur le site de la Préfecture des Landes :

<http://www.landes.gouv.fr/> (rubrique « Politiques Publiques – Agriculture et Forêt – Agriculture »)

Contact presse :

**Patrice ABBADIE: 05 58 06 58 14 – 06 32 63 68 82
patrice.abbadie@landes.gouv.fr**